



## REVUE DE PRESSE

*Lundi 14 juin 2021*

*Mobile: 0770 88 90 80  
communication@capc.dz  
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

# SOMMAIRE

<b>A la Une</b> .....	<b>3</b>
Covid-19 : l'économie algérienne se remet progressivement (APS).....	3
Déficit de la balance commerciale : Un rééquilibrage difficile à maintenir dans la durée (Liberté) .....	4
Loi de finances complémentaire (LFC) 2021 : Le financement interne du déficit officialisé (El Watan) .....	5
Service après-vente: les opérateurs tenus d'assurer le service (APS).....	7
LFC 2021: institution d'un impôt complémentaire et des taxes sur leurs produits tabagiques (APS) .....	8
Création de micro-entreprises: appel à la mise à jour des informations personnelles des diplômés avant le 25 juin (APS).....	9
Remboursement de dettes d'entreprises en difficulté: 287 dossiers supplémentaires acceptés (APS).....	10
Médicaments : 93 millions USD/an d'économies attendues (El Moudjahid) ..	11
LFC 2021/Covid-19: les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux exemptés de TVA et de droits de douane (APS) .....	11
Douanes: les conditions d'octroi d'agrément et d'exploitation des entrepôts de stockage temporaires examinées (APS).....	12
Importateurs ne disposant pas de certificat de respect des conditions générales d'importation : Octroi de licences exceptionnelles (El Moudjahid) .....	13
Registre du Commerce : Hausse de 45,53% d'inscrits (El Moudjahid).....	14
<b>Banques/Finances/Assurances</b> .....	<b>15</b>
Marché parallèle des devises : L'euro et le dollar flambent (Reporters).....	15
<b>Energie</b> .....	<b>16</b>
Energie : rencontre sur l'investissement en vue de créer un climat d'affaires plus adéquat (APS) .....	16
Pétrole : Le baril rompt avec la tendance baissière (El Moudjahid).....	17
<b>Coopération</b> .....	<b>18</b>
Prochaine ouverture d'un marché de produits algériens à Misrata (Libye) (APS)	

## A la Une

### **Covid-19 : l'économie algérienne se remet progressivement (APS)**

L'économie algérienne a enregistré un rebond remarquable durant les premiers mois de l'année en cours, avec des indicateurs financiers positifs qui annoncent une reprise économique progressive, après une année 2020 bouleversée par la pandémie de Covid-19 et ses impacts socio-économiques.

Ainsi, la croissance économique de l'Algérie a été revue à la hausse pour se situer à +4,2% en 2021, alors que la loi de finances prévoyait un taux de +3,98%, selon la note de conjoncture rendue publique récemment par le ministère des Finances.

Cette reprise est "en relation avec le retour progressif de l'activité économique suite à l'amélioration de la situation sanitaire après le repli de la pandémie", expliquait le ministère dans son document.

Ce rebond qui sera principalement tiré de l'amélioration de la croissance du secteur des hydrocarbures laquelle devrait atteindre 10,1%.

Même la croissance hors hydrocarbures marque une amélioration avec un taux prévu de +3,2% pour 2021, contre +2,4% prévu initialement (LF2021).

L'activité du secteur de la construction devrait ainsi croître de +3,8% et celle des services marchands de +3,6% en 2021.

Se réjouissant d'une situation "inédite" qui "n'a pas été observée depuis plusieurs mois, le document du département des Finances avance que les réserves de change du pays ont "repris durant le mois de mai 2021 un trend haussier".

La reprise de l'activité économique en Algérie s'est, en outre, reflétée, par le niveau des recouvrements fiscaux, effectués par l'administration des impôts, avec une hausse de 9,5% à 807,65 mds de DA à fin avril 2021.

Les crédits à l'économie alloués uniquement par les banques publiques ont atteint, à fin mars 2021, un encours de plus de 9711 mds DA, en hausse de 67 milliards DA par rapport à fin décembre 2020, dont 4087 mds ont été alloués au secteur privé.

"Cela démontre l'effort considérable déployé par le secteur bancaire pour accompagner le secteur économique national dans la perspective d'assurer une reprise parraine", souligne le ministère.

#### **Plus d'exportations, moins d'importations**

D'autre part, le déficit de la balance commerciale du pays a enregistré une baisse de 68%, passant à -1,3 milliard de dollars à fin mai 2021, contre -3,9 milliards (mds) USD à fin mai 2020.

A travers les différentes mesures prises pour encadrer le commerce extérieur, le Gouvernement semble ainsi réussir progressivement le défi de la réduction des importations qui ont reculé à 15,2 mds USD au cours des

5 premiers mois de 2021, contre 18,9 mds USD à la même période de 2019, soit un repli de près de 20% en deux ans.

De même, l'objectif d'augmenter sensiblement les exportations du pays, notamment celles hors hydrocarbures, semble également être en bonne voie, selon les chiffres communiqués par le ministère des Finances.

Les exportations hors hydrocarbures ont, en effet, progressé de 81,71%, alors que les exportations d'hydrocarbures ont augmenté de 32,7% durant les 5 premiers mois de l'année.

Le taux de couverture commerciale (des importations par les exportations) s'est ainsi amélioré de manière appréciable pour atteindre 92% à fin mai 2021 contre 72% à fin mai 2020.

De ce fait, l'année 2021 devrait connaître un retour progressif de l'activité économique en Algérie à des niveaux permettant le "rattrapage" des pertes subies en 2020 et une atténuation des déséquilibres des comptes de l'Etat, prévoit le ministère des Finances.

Grâce à plusieurs mesures prises pour atténuer les impacts socio-économiques de la pandémie, en mobilisant un budget de 530 mds de DA en 2021, l'Etat a réussi à prendre en charge les besoins des citoyens en matière de revenus et de couverture sociale et sanitaire, souligne le département de Aymen Benabderrahmane.

### **Déficit de la balance commerciale : Un rééquilibrage difficile à maintenir dans la durée (Liberté)**



Le déficit de la balance commerciale a baissé de 68% sur les cinq premiers mois de 2021, passant ainsi de "-3,9 milliards de dollars à fin mai 2020 à -1,3 milliard de dollars à fin mai 2021".

Le déficit a ainsi été relativement jugulé grâce à la "forte augmentation des exportations globales de marchandises et aux mesures prises par les autorités publiques pour encadrer le commerce extérieur et qui ont permis de limiter les importations à hauteur de 15,2 milliards de dollars au cours des cinq premiers mois de 2021, contre 18,9 milliards de dollars à la même période de 2019, soit un repli de près de 20%". C'est un résultat extraordinaire et presque inespéré ! Mais encore faut-il pouvoir maintenir sur la durée une performance aussi favorable.

La croissance des dépenses d'importation a souvent dépassé celle des revenus d'exportation, ce qui est normal dans un pays qui ne compte que sur les hydrocarbures pour renflouer ses caisses. Si en 2020, les termes de l'équation ont changé et le déficit commercial ne s'est creusé que modérément par rapport à l'année 2019, c'est parce que cette année (2020) a été "exceptionnelle" pour le pays où la pandémie de coronavirus a ralenti le flux des échanges commerciaux entre l'Algérie et ses partenaires, faisant ainsi chuter les importations, à la grande satisfaction de l'Exécutif.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, les exportations d'hydrocarbures ont augmenté de +32,70% et les exportations hors hydrocarbures de +81,71%. Il s'agit, là aussi, d'une évolution assez marquée, ce dont se félicite le gouvernement. Celui-ci peut assurément pousser un soupir de soulagement, tout en espérant que cette tendance à la hausse se renforcera durant les années à venir. Pour l'année 2021, le pays devrait voir un "retour progressif" de l'activité économique à des niveaux permettant le "rattrapage" des pertes subies en 2020.

Dans le secteur pétrolier, la situation s'est, il est vrai, légèrement améliorée, mais rien n'est encore sûr. L'énergie est un secteur-clé sur lequel le pays peut s'appuyer pour atteindre ses objectifs en matière de croissance, d'emploi et de développement durable ; néanmoins, rien n'est plus simple, car il s'agit d'un secteur qui dépend particulièrement de facteurs externes dont la tendance mondiale des prix. Mais pas seulement, l'accent est mis depuis quelque temps sur les technologies permettant de développer les énergies vertes. Les lobbies du tout vert exercent de fortes pressions sur les producteurs de pétrole et de gaz pour les obliger à établir des plans visant à réduire leur impact carbone.

Cela implique une baisse graduelle de leurs productions pétrolière et gazière. L'Algérie ne peut y échapper. Et quand la production baisse, cela conduirait inéluctablement à la chute des investissements dans ce secteur. Le cabinet de conseil en risques Verisk Maplecroft a élaboré en mars dernier un rapport sur le sujet et dans lequel il cite l'Algérie, le Nigeria, entre autres pays, où "la transition énergétique pourrait s'accompagner de risques politiques en remettant en cause les contrats sociaux traditionnels des États pétroliers : la légitimité à gouverner en échange de largesses en matière d'hydrocarbures".

### **Loi de finances complémentaire (LFC) 2021 : Le financement interne du déficit officialisé (El Watan)**

Cette option, qui peut se formuler par un emprunt obligataire, a été évoquée lors d'un Conseil des ministres, au cours duquel le chef de l'Etat a instruit le ministre des Finances de prendre des mesures d'encouragement de l'inclusion financière, en vue de capter les fonds en circulation dans le marché parallèle.

Le gouvernement se dirige de plus en plus vers l'emprunt interne pour combler en partie le déficit prévu dans le budget de l'Etat. En effet, selon l'article 02 de la loi de finances complémentaire (LFC) 2021, promulguée au Journal officiel n° 44, le ministre des Finances est «autorisé à procéder à des émissions permanentes de bons du Trésor sur formule et de bons et d'obligations du Trésor en compte courant, dont la souscription volontaire est destinée aux personnes physiques et morales».

Cette option, qui peut se formuler par un emprunt obligataire, comme celui lancé en 2016, a été évoquée lors d'un récent Conseil des ministres au cours duquel le chef de l'Etat a instruit le ministre des Finances de prendre des mesures d'encouragement de l'inclusion financière, en vue de capter les fonds en circulation dans le marché parallèle, notamment à travers une émission de bons du Trésor.

Par ailleurs, le nouveau texte de loi, précise que «les conditions et modalités relatives aux opérations énumérées ci-dessus, sont fixées par arrêté». En effet, selon la LFC-2021, qui est promulguée par ordonnance, le budget d'équipement est passé de plus de 2793 milliards de dinars à plus de 2978 milliards.

De même pour le budget de fonctionnement, qui est passé de 5314,5 milliards de dinars dans la loi de finances initiale, à 5664,5 milliards dans la LFC. En parallèle, la LFC-2021 prévoit une légère hausse des recettes, qui passent de 5328,18 milliards de dinars à 5331,83 milliards. Donnant ainsi un déficit budgétaire de plus de 3311 milliards de dinars.

La LFC-2021 a apporté aussi des changements à des textes de loi, instaurant plusieurs nouvelles taxes, telles que celle sur la production du tabac et celle sur l'immobilisation des conteneurs au niveau des ports. Il a été aussi introduit de nombreuses mesures pour la promotion des produits bancaires liés à la finance islamique, en outre de plusieurs dispositions liées à l'investissement et l'importation des véhicules de moins de 3 ans, qui est finalement autorisée.

Un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés (IBS) à hauteur de 10% a été institué sur les sociétés de fabrication de tabac ainsi qu'une taxe additionnelle sur leurs produits, conformément aux dispositions de la loi de finances complémentaire 2021.

Le tarif de la nouvelle taxe additionnelle sur les produits tabagiques est fixé à 32 DA par paquet, bourse ou boîte au titre de la taxe intérieure de consommation. Le produit de cette taxe additionnelle bénéficie au Fonds national de sécurité sociale à hauteur de 10 DA et au budget de l'Etat à hauteur de 10 DA également.

Nouvelle taxe sur l'immobilisation des conteneurs aux ports

La LFC-2021 a aussi instauré une nouvelle taxe sur l'immobilisation des conteneurs au niveau des infrastructures portuaires retenus au-delà d'un délai de 30 jours.

Les frais d'immobilisation des conteneurs sont calculés, précise la LFC-2021, suivant le tarif prévu dans le contrat de transport et ne peuvent en aucun cas porter sur une période d'immobilisation allant au-delà de 90 jours, délai de franchise compris.

La période d'immobilisation des conteneurs est décomptée à partir du déchargement total de la cargaison à quai du port de commerce. Le taux de cette taxe est fixé pour l'importateur suivant des niveaux proportionnels lorsque la période de franchise dépasse les 30 jours. Pour les contrevenants, il est prévu l'application d'une pénalité d'astreinte de 10 000 DA par conteneur et par jour de retard de paiement de cette taxe.

Au sien de la LFC, il a été aussi promulgué, dans son article 43, la création d'un fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption.

Au titre des recettes, ce compte comprend les fonds confisqués par décisions judiciaires définitives, dont les fonds récupérés de l'étranger ainsi que le produit de la vente de biens confisqués ou récupérés.

Afin de promouvoir la finance islamique, le législateur a introduit des mesures pour éviter une double taxation de ces produits, sur lesquels le gouvernement espère bancariser une partie de l'argent informel.

Par ailleurs, de nouvelles dispositions fiscales visent l'exonération d'impôts et des bonifications des taux d'intérêt pour les projets d'investissements, notamment ceux réalisés dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud du pays.

### **Service après-vente: les opérateurs tenus d'assurer le service (APS)**



Le fabricant et/ou l'importateur de biens doit assurer le service après-vente du bien mis sur le marché d'une manière à couvrir l'ensemble de son réseau de distribution, stipule le décret exécutif fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du service après-vente des biens, publié au Journal officiel n 45.

Le texte, qui s'applique aux biens destinés au consommateur après expiration de la période de garantie ou dans les cas où la garantie ne peut jouer, précise que "le service après-vente peut être assuré par une autre personne physique ou morale à laquelle le fabricant et/ou l'importateur font appel pour la réalisation du service après-vente".

De plus, le fabricant et/ou l'importateur doit assurer la disponibilité des pièces de rechange, au moins, pour une durée de cinq (5)ans, en cas de fin de production ou d'importation d'un bien, sauf si un texte particulier prévoit une autre durée.

Le vendeur est également tenu de mettre à la disposition du consommateur, toutes les informations nécessaires, notamment les coordonnées d'identification du prestataire du service après-vente et sur la disponibilité des pièces de rechange.

Le prestataire du service après-vente doit informer le consommateur, avant de procéder à la réparation, de l'origine de la panne, des pièces à remplacer, de la nature de l'intervention et sur les risques éventuels dus à la réparation et toute autre information nécessaire. Il doit, également, informer le consommateur qu'il peut conserver les pièces et les éléments remplacés.

Le prestataire du service délivre un devis au client si celui-ci en fait la demande et il doit l'informer au préalable, dans le cas où le devis est facturé. Le devis doit préciser les éléments essentiels du contrat de service après-vente et le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit à fournir.

Le prestataire peut proposer au client l'utilisation des pièces de rechange d'occasion qui doivent être en bon état et sûres. Il doit également mettre, en présence du client, le bien réparé à l'essai.

En outre, "le bien confié au prestataire pour être réparé dont le client n'a pas demandé la récupération dans un délai d'une année décomptée, à partir de la date de récupération du bien, fixée sur le bon de dépôt, est considéré comme abandonné".

Le décret indique que les prestataires de service après-vente en activité doivent se conformer aux dispositions du présent décret dans un délai d'une (1) année, à compter de la date de sa publication au JO.

A noter que le texte concerne l'ensemble des prestations que l'intervenant doit fournir lors de la mise à la consommation du bien, à titre onéreux ou gratuit, telles que les prestations de dépannage, de réparation, de maintenance, d'installation, de contrôle technique, de transport ainsi que la fourniture des pièces de rechange.

### **LFC 2021: institution d'un impôt complémentaire et des taxes sur leurs produits tabagiques (APS)**

Un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés à hauteur de 10 % a été institué sur les sociétés de fabrication de tabac ainsi qu'une taxe additionnelle sur leurs produits conformément aux dispositions de la loi de Finances complémentaire (LFC) pour 2021 publiées au dernier Journal officiel (N 44).

Selon l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021, il a été créé, au niveau du code des impôts directs et taxes assimilées, un article (150 bis), instituant un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés applicable aux sociétés de fabrication de tabacs".

L'assiette d'imposition de cet impôt est celle soumise à l'impôt sur les bénéfices des sociétés dont le taux est fixé à 10%, stipule le même article précisant que



cet impôt complémentaire est recouvré dans les mêmes conditions que l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

D'autre part, le tarif de la nouvelle taxe additionnelle sur les produits tabagiques est fixé à 32 DA par paquet, bourse ou boîte au titre de la taxe intérieure de consommation.

Le produit de cette taxe additionnelle bénéficie au Fonds national de sécurité sociale à hauteur de 10 DA et au profit du budget de l'Etat à hauteur de 10 DA également.

### **Création de micro-entreprises: appel à la mise à jour des informations personnelles des diplômés avant le 25 juin (APS)**



Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a appelé l'ensemble des diplômés des établissements de la formation professionnelle souhaitant créer leur propres entreprises à prendre contact avec les établissements de la formation professionnelle pour la mise à jour de leurs informations professionnelles avant le 25 juin en cours, indique un communiqué du ministère délégué chargé des Micro-entreprises.

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a appelé "l'ensemble des jeunes âgés entre 19 et 40 ans diplômés des établissements de la formation professionnelle à se rapprocher des centres de formation dans lesquels ils ont été formés dans des métiers et des professions pouvant être concrétisés par des projets de micro-entreprises, et ce, avant la date du 25 juin en cours pour la mise à jour de leurs informations personnelles (numéro de téléphone, e-mail) afin d'examiner la possibilité de s'inscrire dans le projet de création de micro-entreprises initié par le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises".

Cette procédure intervient en attendant la convocation de ces jeunes par les maisons d'accompagnement se trouvant à travers les wilayas et les représentants des agences d'appui (ANADE), selon le même communiqué. Elle s'inscrit, en outre, dans le cadre de l'effort "du Gouvernement visant l'incitation des jeunes à participer au développement économique local et national et à construire un tissu industriel leur donnant à toutes les opportunités de création de leurs micro-entreprises".

La procédure intervient également en droite ligne de la mise en œuvre de la convention conclue entre le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et du ministère délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises, ajoute-t-on de même source.

Elle intervient, aussi, en concrétisation du programme du président de la République visant la création d'un (1) million de micro-entreprises à l'horizon 2024, où il sera procédé à la création du plus grand nombre de micro-entreprises répondant aux exigences du marché local et national, conclut le communiqué.

### **Remboursement de dettes d'entreprises en difficulté: 287 dossiers supplémentaires acceptés (APS)**

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) (ex-ANSEJ), a accepté 287 dossiers supplémentaires, en vue du remboursement des dettes des entreprises en difficulté, a indiqué, dimanche, un communiqué du ministre délégué chargé des micro-entreprises qui a assuré de la poursuite de l'opération jusqu'au parachèvement de l'examen de toutes les demandes.

"En application des axes de la nouvelle stratégie mise en place pour la relance du dispositif ANADE et la prise en charge des micro-entreprises en difficulté à travers le remboursement de leurs dettes ou la relance de leurs activités, selon le cas, une 10e séance de travail de la commission de Garantie, composée de représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes prometteurs et de l'ANADE, a été tenue", lit-on dans le communiqué.

Lors de la réunion tenue au siège de l'ANADE, il a été procédé à l'examen de 500 dossiers présentés par les représentants des banques, débouchant sur l'acceptation de 287 dossiers pour le remboursement de plus de 53 milliards de centimes".

Par ailleurs, le traitement de 192 dossiers a été reporté, car les entreprises en question sont toujours en activité. Il s'agit, donc, de les accompagner par l'ANADE, par un rééchelonnement de leurs dettes, à la faveur de plans de charges pour la relance de leurs activités à travers les accords conclus. La même source fait état, également, de la régularisation définitive de 17 dossiers par des propriétaires de micro-entreprises, à travers le paiement de leurs créances auprès des banques et de l'Agence. Quatre dossiers ont été renvoyés aux banques, car ne remplissant pas les conditions de remboursement, a-t-on précisé.

Ainsi, le nombre global des micro-entreprises en difficulté, dont les dossiers ont été examinés lors des séances, s'élève à 5.015 dossiers, selon le communiqué qui fait savoir que d'autres séances seront programmées chaque semaine, d'autant plus que pas moins de 500 dossiers seront examinés à chaque séance.

## **Médicaments : 93 millions USD/an d'économies attendues (El Moudjahid)**

Un montant de plus de 93 millions de dollars/an doit être économisé par l'Algérie, grâce au passage à la production locale de 37 produits pharmaceutiques, en plus de l'enregistrement de 16 bio-similaires et premiers génériques, selon un bilan établi par le ministère de l'Industrie pharmaceutique.

Ce document fait état de la production locale, durant la période s'étalant du 1er janvier 2021 au 31 mai de la même année, de 37 nouveaux produits pharmaceutiques, autrefois importés, ce qui représente une économie attendue sur la facture d'importation de l'ordre de 16,34 millions de dollars, par année de consommation.

Cela en plus de l'enregistrement, au cours de la même période, de 16 bio-similaires et premiers génériques, ce qui permettra, selon le bilan du ministère, une baisse de la facture de l'importation des médicaments qui s'élèvera à 76,78 millions de dollars, pour une seule année de consommation.

Ce sont, ainsi, 93,12 millions de dollars que l'Algérie pourra économiser pour chaque année de consommation, ce qui a été rendu possible, à la faveur de «la priorisation de l'enregistrement des médicaments génériques et des produits bio-thérapeutiques similaires» engagée par le ministère de l'Industrie pharmaceutique, afin de pallier aux «situations monopolistiques», est-il précisé dans ce bilan.

Le ministère prévoit, dans son document, une facture globale d'importation qui ne devrait pas dépasser 1,2 milliard d'euros, ce qui représentera une économie prévisionnelle de 800 millions d'euros sur l'ensemble de l'actuel exercice.

Le bilan du ministère recense, en outre, la délivrance de 18 agréments d'ouverture d'établissement de fabrication, en plus de 230 Certificats de produits pharmaceutiques et 284 autorisations de dédouanement (Covid-19), au cours des 5 premiers mois de 2021.

## **LFC 2021/Covid-19: les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux exemptés de TVA et de droits de douane (APS)**

Les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux ainsi que les matières premières entrant dans la fabrication de ces produits et dispositifs utilisés dans la riposte à la pandémie du Covid-19 sont exemptés à titre temporaire de la TVA et des droits de douanes, selon les dispositions de la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2021, publiée au dernier Journal officiel (N44).

"Les produits pharmaceutiques, les dispositifs médicaux, les équipements de détection, les accessoires et les pièces de rechange de ces équipements,

ainsi que les matières premières entrant dans la fabrication des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux dont la liste est fixée conformément à la réglementation en vigueur, utilisés dans la riposte de la pandémie du Coronavirus (COVID-19), sont exemptés, à titre temporaire, de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douane", stipule l'article 36 de l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021.

La LFC 2021 a introduit également une redevance dans le secteur pharmaceutique, dont les tarifs sont fixés notamment pour la demande d'inscription d'un produit pharmaceutique sur la liste des produits remboursables fixée à 15.000 DA et 5.000 DA pour la demande de modification d'inscription d'un produit pharmaceutique sur la liste des produits remboursables ainsi que de 300.000 DA pour la demande portant sur l'expertise d'un établissement pharmaceutique.

Le tarif de la redevance pour demande d'autorisation d'essai clinique est fixée également à 300.000 DA et du même montant pour la demande de certification d'essai clinique.

D'autres tarifs sont institués pour la demande de modification de décision d'enregistrement d'un produit pharmaceutique (150.000 DA), pour le renouvellement décision d'enregistrement d'un produit pharmaceutique (300.000 DA), et la demande de transfert de décision d'enregistrement d'un produit pharmaceutique entre établissements pharmaceutiques (100.000 DA) ainsi que pour toute demande de visas de publicité ou de renouvellement de ce visa pour un produit pharmaceutique (60.000 DA).

Le tarif de la redevance portant sur la demande de renouvellement de décision d'homologation d'un dispositif médical est fixé 300.000 DA, tandis que la demande de transfert de décision d'homologation d'un dispositif médical entre établissements pharmaceutiques est soumise à une redevance de 100.000 DA.

Les recettes des redevances sont affectées à hauteur de 70 % au profit du compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux" et à hauteur de 30 % au profit de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques.

Toujours dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, il a été institué une nouvelle taxe sur chaque contrôle et expertise de lot de produit pharmaceutique et/ou de dispositif médical.

### **Douanes: les conditions d'octroi d'agrément et d'exploitation des entrepôts de stockage temporaires examinées (APS)**

Le Gouvernement a examiné, jeudi lors de sa réunion présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, un décret exécutif fixant les conditions d'octroi d'agrément et d'exploitation des entrepôts de stockage temporaires ainsi que la forme et les clauses du cahier de charges et de l'engagement garanti par caution, indique un communiqué des services du Premier ministre.

L'entrepôt de stockage temporaire est un espace agréé par l'Administration des Douanes et destiné au déchargement des marchandises et à leur placement temporaire sous contrôle des douanes, en attendant la déclaration de douanes permettant de donner aux marchandises stockées une nature juridique certifiée.

L'importance de ce système réside en l'opération d'entreposage auprès des douanes et en le dédouanement des marchandises à l'importation et à l'exportation, précise le communiqué.

Le cadre réglementaire proposé dans le projet de ce texte permet, ainsi, la définition des conditions de délivrance de l'agrément et d'exploitation des entrepôts temporaires, et ce, à travers la mise en place d'un cahier de charges régissant les activités de l'exploitant, ajoute-t-on de même source.

### **Importateurs ne disposant pas de certificat de respect des conditions générales d'importation : Octroi de licences exceptionnelles (El Moudjahid)**

Une commission spéciale a été mise en place au niveau du ministère du Commerce pour délivrer des licences exceptionnelles aux opérateurs économiques n'ayant pas encore obtenu un certificat de respect des conditions et des modalités requises pour exercer l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, a indiqué un communiqué du ministère.

Le ministère a précisé que cette commission travaille «24/24 heures pour fournir une licence exceptionnelle» au profit des opérateurs économiques souhaitant obtenir ou renouveler un certificat de respect des conditions et des modalités requises pour exercer l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, conformément aux conditions et modalités prévues par le décret exécutif n°21-94 du 09 mars 2021 modifiant et complétant le décret exécutif n°05-458 du 30 novembre 2005. Il s'agit des «opérateurs économiques qui n'ont pas pu obtenir le certificat dans les délais fixés, et leurs marchandises sont arrivées, ou l'opération de domiciliation bancaire s'est achevée selon les procédures précédentes», a ajouté la même source. Cette procédure intervient «pour éviter toute fluctuation dans les opérations d'approvisionnement du marché en divers produits et pour faciliter l'opération de l'entrée des marchandises par les différents postes frontaliers, les ports et le dédouanement des marchandises pour les propriétaires de ces dossiers en attendant le règlement de leur situation selon ce qui est mentionné», a affirmé le ministère. Dans ce cadre, le ministère a appelé ces opérateurs à se rapprocher de la Direction générale de Contrôle économique et de répression des fraudes (DGCERF), au niveau de laquelle a été créée la commission des licences exceptionnelles.

## **Registre du Commerce : Hausse de 45,53% d'inscrits (El Moudjahid)**



Le nombre de nouveaux inscrits au registre du commerce a augmenté de 45,53% durant les 5 premiers mois de 2021, précise le ministère du Commerce dans un communiqué rendu public jeudi.

Aussi, le nombre de modifications a connu une évolution, passant, pour la même période, de 43.863 à 50.531. Faisant une rétrospective de 2019, et en comparaison avec 2020, le ministère du Commerce indique que malgré la situation sanitaire induite par la pandémie de Covid-19, les inscriptions au registre du commerce ont augmenté de 32,24%. Explication ? D'une part, le ministère attribue cette prouesse aux «mesures prises pour encourager le climat des affaires et la stabilité du tissu de l'économie nationale». D'autre part, le communiqué relève que les 5 premiers mois de 2021 n'ont connu aucune ré-immatriculation contre 4 à la même période de l'année dernière. Au sujet du registre du commerce, il convient de souligner que le ministère de tutelle a décidé de la prolongation au 30 juin 2021 du délai imparti aux commerçants pour le retrait du registre du commerce électronique. A l'expiration de ce délai, tout extrait de registre du commerce dépourvu de code RCE est considéré nul et non avenue. Pour le ministre du Commerce, le registre du commerce électronique contribuera à l'élimination des registres du commerce fictifs ou faux, soulignant que la numérisation est la meilleure voie vers le développement des activités commerciales et la transparence des transactions commerciales. En février dernier, le ministère indiquait que près de 67% des opérateurs économiques s'étaient conformés à la disposition de conversion du registre du commerce traditionnel au registre du commerce électronique qui devra contribuer à l'élimination des registres du commerce fictifs et falsifiés. Dans le même contexte, le ministre a mis en exergue les facilitations accordées aux opérateurs économiques, notamment le service d'e-paiement offert par le Centre national du registre du commerce (CNRC) à travers 48 wilayas qui leur épargnera le déplacement aux guichets de la Banque nationale d'Algérie (BNA).

Notons également que dans le souci d'amélioration du service public, le CNRC veille à faciliter les démarches administratives, citant la présentation d'un seul document pour constituer le dossier du registre du commerce à savoir le contrat de location ou l'acte de propriété lorsqu'il s'agit des activités fixes ou la carte d'identité nationale quand il s'agit d'activités ambulantes. Dans ce cadre, l'acte de naissance et le casier judiciaire ont

été supprimés du dossier d'immatriculation ou de modification du registre du commerce. Concernant le registre du commerce ambulant entré en vigueur récemment, M. Rezig avait précisé que cette démarche donnera aux jeunes l'opportunité de commercialiser leurs produits à travers le pays, ce qui insufflera une nouvelle dynamique aux activités commerciales, notamment dans les zones d'ombre.

## **Banques/Finances/Assurances**

### **Marché parallèle des devises : L'euro et le dollar flambent (Reporters)**

Alors que le ciel s'ouvre progressivement aux Algériens d'ici et d'ailleurs, à la faveur de la décision de reprise des vols internationaux d'Air Algérie, le marché parallèle des devises retrouve une dynamique jamais observée depuis de longs mois.

Cette dynamique tant attendue par les cambistes n'a pas, toutefois, été sans conséquences sur le taux de change du dinar face aux principales devises, à savoir l'euro et le dollar, lesquelles ont fortement grimpé, hier, comparativement aux valeurs d'il y a une semaine. Un euro s'échangeait contre 213 dinars, hier, au square Port-Saïd, au marché Clauzel, dans les sous-sols de la place Audin ainsi que dans les autres places algéroises du change parallèle. Le dollar s'échangeait, quant à lui, contre 178 dinars ; les deux devises sont soutenues principalement par la reprise des vols internationaux de la compagnie Air Algérie, dont le programme des vols privilégie notamment les liaisons entre les principales villes françaises et algériennes, en attendant de desservir d'autres capitales occidentales. Les deux principales devises ont grappillé deux dinars par rapport aux valeurs de la semaine dernière ; l'euro étant coté à 211 dinars, tandis que le billet vert valait 176 dinars, dans un marché qui, depuis quelques jours, au lendemain de l'annonce, en Conseil des ministres, la réouverture partielle des frontières aériennes semble retrouver une dynamique jamais vue depuis mars 2020, à la veille de la détection du premier cas de contamination à la Covid-19 en Algérie. Depuis, faute de transactions, d'offres et de demandes, le marché de change parallèle a sombré dans une léthargie inhabituelle. Tout au long de cette période, les cambistes tentaient tant bien que mal de préserver un certain niveau d'opérations sur le marché, liées essentiellement à des transactions à des fins de thésaurisation. Le taux de change du dinar par rapport à la principale devise du Vieux Continent avait chuté à 192 DA/euro, alors que la parité dinar/dollar avait atteint les 169 DA. Les valeurs ont progressivement remonté la pente sur fond d'annonces de reprise remises continuellement à plus tard.

La dernière en date étant la bonne, prise en Conseil des ministres, permettant au pavillon national de renouer avec les dessertes internationales. Et aux cambistes du square Port-Saïd l'activité du marché

parallèle de change. Ceux-ci scrutent désormais la moindre information officielle quant à une éventuelle réouverture des frontières terrestres avec la Tunisie. Les cambistes parient ouvertement en faveur de nouvelles hausses des valeurs des principales devises, alors qu'Air Algérie accélère la reprise de son trafic, et les pays européens les campagnes de vaccination de nature à améliorer les perspectives de mobilité des personnes. Sans l'ombre d'un doute – les cambistes eux-mêmes ne se font pas d'illusions d'ailleurs – la reprise des liaisons terrestres avec la Tunisie dépend des niveaux de vaccination des populations. Sur le marché interbancaire des changes, les cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage, communiquées, hier, par la Banque d'Algérie, ont levé le voile sur une tendance vers la stabilisation du cours de la monnaie nationale par rapport aux principales devises. C'est ainsi que la valeur de la monnaie unique a été fixée à 169,90 dinars cette semaine, alors que la valeur du billet vert est fixée à 139,70 dinars. Les deux devises avaient grimpé il y a quelques jours à des niveaux inégalés, s'imposant pour l'euro à plus de 170 dinars, alors que le dollar a progressé bien au-delà de 140 dinars ; des records absolus sur le marché de change manuel au niveau des banques. Il ne fait plus aucun doute, la dépréciation du dinar se poursuivrait aussi bien pour les valeurs commerciales qu'au change manuel au niveau des guichets de banque, puisque le gouvernement lui-même anticipe une dépréciation du taux de change du dinar par rapport au dollar dans ses prévisions contenues dans la loi de finances complémentaire 2021.

## **Energie**

### **Energie : rencontre sur l'investissement en vue de créer un climat d'affaires plus adéquat (APS)**



Le ministère de l'Energie et des Mines a organisé, dimanche, une rencontre autour de l'investissement et du droit international économique, notamment en matière de contrats internationaux dans les domaines de l'Energie et des Mines, a indiqué le ministère dans un communiqué. Cette rencontre s'est déroulée au siège du ministère, sous la présidence du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab et en présence du ministre de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, Chems Eddine Chitour, du Président du Conseil national, économique, social et



environnemental (CNESE), Réda Tir, du PDG de Sonelgaz, ainsi que des cadres d'établissements et d'agences du secteurs de l'Energie et des mines, lit-on dans le communiqué publié par le ministères sur sa page officielle Facebook.

Les parties présentes à la rencontre ont abordé, selon le communiqué, les différents dossiers relatifs au climat des affaires et à son organisation dans les domaines de l'Energie et des mines, de la transition énergétique et des énergies renouvelables, notamment en ce qui a trait à la question de la conclusion des accords et contrats d'investissement en Algérie.

La rencontre a, pour objet, de "sensibiliser les décideurs et les acteurs dans différents secteurs concernés, sur le besoin de procéder à une évaluation approfondie de la conformité des règles juridiques régissant les contrats de l'Etat, dans l'objectif de créer un climat qui assure des opportunités d'affaires et d'investissement plus adéquates, dans un environnement propice où règne la confiance entre tous les opérateurs".

### **Pétrole : Le baril rompt avec la tendance baissière (El Moudjahid)**

Portés notamment par la politique d'offre contenue, observée par les Etats membres de l'OPEP+, les cours du baril Brent ont rompu avec la tendance baissière, débutée en juin 2014, et sont cotés actuellement au-dessus de la barre des 70 dollars, le plus haut niveau au cours de ces deux dernières années.

Les quatorze membres des pays exportateurs de pétrole et leurs dix alliés regroupés au sein de l'alliance OPEP+, engagés depuis décembre 2016 dans un processus de réduction de l'offre sur le marché mondial, sur la base de quotas définis par l'accord d'encadrement de la production, ont décidé d'agir pour rééquilibrer le marché tout en augmentant progressivement la production, une approche prudente, en vigueur jusqu'en juillet. Cependant, les experts internationaux prévoient que cette position de l'OPEP+ se maintiendra pour les prochains mois, ce qui stimulera davantage les prix du pétrole qui pourraient même atteindre les 100 dollars avant la fin de l'année.

Une option qui n'est pas à exclure selon eux au regard des derniers développements positifs intervenus au niveau de la conjoncture économique mondiale, mais aussi par rapport à l'évolution du contexte sanitaire à la faveur des campagnes de vaccination entamées par plusieurs pays et qui devront connaître une intensification durant les jours et mois à venir. «On est dans une situation où il y a un retour de la demande pétrolière qui est très forte avec l'avancée des campagnes de vaccination à travers le monde, et les économies qui reprennent, notamment aux Etats-Unis, en Europe et surtout en Chine», a déclaré dans ce sens, John Plassard, le spécialiste en investissement (Mirabaud Group), au site «Boursorama.com». Aussi, a-t-il indiqué, l'autre raison de cette remontée des prix réside dans «la récente réunion de l'OPEP+ qui a montré une

certaine frilosité, en particulier des membres du cartel OPEP, quant à ouvrir leurs vannes» pour préserver cette tendance à la stabilité et même à la montée des cours de l'or noir dans ce contexte de crise économique que traverse la majorité des pays exportateurs de pétrole. Une tendance qui sera certainement maintenue lors du prochain conclave de l'alliance OPEP+, a affirmé ce spécialiste, ce qui suppose une poursuite, à la même cadence haussière, des cours du baril durant les mois à venir. En fait, a-t-il souligné, «l'OPEP n'est pas dans un cycle de réduction des prix». Aussi, cette conviction s'explique par le fait que «les réformes des infrastructures engagées par les puissances économiques mondiales, en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, entre autres, exigeront davantage d'énergie», ce qui influera certainement sur la demande, a-t-il fait savoir. Selon ce spécialiste, «celle-ci dépassera la demande pré-Covid 19 et même celle de 2008 et après la crise de 2008». Une perspective que partagent d'autres experts du domaine pétrolier et qui confortent l'option de la poursuite de la remontée des prix de l'or noir.

## Coopération

### **Prochaine ouverture d'un marché de produits algériens à Misrata (Libye) (APS)**



Le premier marché de produits algériens sera ouvert "dans les deux prochains mois" dans la ville libyenne de Misrata, a annoncé jeudi à Blida le délégué du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie, Omar Kara. Dans une déclaration à la presse, en marge de l'envoi en Libye, du premier convoi d'œufs à couvrir, M. Kara a indiqué que le Conseil des hommes d'affaires libyens à Misrata, sous la houlette du Centre arabo-africain pour l'investissement et le développement, prépare l'ouverture du "premier marché dédié aux produits algériens dans la ville de Misrata". Le marché algérien dont l'ouverture est prévue "dans les deux prochains mois dans une zone franche" est implantée sur une superficie de 5000 M2, a-t-il ajouté, soulignant l'importance de ce projet commercial qui va permettre le "relèvement du volume des échanges commerciaux entre les deux pays et améliorer la visibilité des produits algériens sur le marché libyen", a-t-il précisé.

Le projet économique offrira, également, l'opportunité aux hommes d'affaires algériens de réaliser des accords commerciaux et de commercialiser leurs produits en toute facilité, tout en permettant aux commerçants libyens d'avoir un aperçu des produits algériens et de les acquérir sans avoir à se déplacer en l'Algérie, a indiqué le délégué du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie.

M. Kara a signalé que "les produits algériens sont de plus en plus présents" en Libye, prévoyant "un important engouement" du consommateur libyen pour ces produits "vu leur qualité", notamment les produits alimentaires, manufacturés et cosmétiques, a-t-il relevé.

Pour rappel, le ministre du Commerce, Kamel Rezig avait assuré lors d'une réunion d'évaluation du forum économique algéro-libyen et de la foire des produits algériens destinés au marché libyen, organisée en mai dernier, la détermination de l'Algérie et de la Libye à "relever le volume des échanges commerciaux entre les deux pays à trois milliards de dollars, durant les prochaines années, à travers la levée de toutes les entraves de manière à rendre les opérations d'exportation et d'importation faciles et permanentes".